

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DDCT 130 Autorisation à la Maire de Paris de signer un avenant à la convention de mise à disposition de locaux au 181, avenue Daumesnil, 12^e arrondissement.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention de mise à disposition de locaux 181 avenue Daumesnil, (12^e arrondissement) avec d'une part l'Union Nationale des PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) et d'autre part l'Association PIMMS de Paris ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Union Nationale des PIMMS et l'Association PIMMS de Paris l'avenant annexé à la présente délibération, en vue de modifier la convention de prêt à usage des locaux situés 181 avenue Daumesnil, (12^e arrondissement), en date du 14 décembre 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO